



schweizerische agentur
für akkreditierung
und qualitätssicherung

agence suisse
d'accréditation et
d'assurance qualité

agenzia svizzera di
accreditamento e
garanzia della qualità

swiss agency of
accreditation and
quality assurance

Octroi du label EUR-ACE® en Suisse

Guide | 11.12.2024





Contenu

Introduction	1
1. Présentation du programme de formation	1
2. Procédure d'évaluation avec expertise externe	1
3. Conformité à l' <i>EUR-ACE® Framework</i>	3
3.1 Exigences de charge de travail des étudiant-e-s	3
3.2 Acquis de formation pour les programmes en ingénierie	4
3.3 Pilotage de la formation.....	8
3.4 Prise de position du programme de formation	9
4. Proposition d'attribution du label EUR-ACE®	10
5. Décision d'attribution du label EUR-ACE®	10
Annexe	10

Introduction

Ce document présente la procédure d'octroi du label EUR-ACE^{®1}. Il décrit les éléments essentiels devant être respectés ou les indications devant être fournies par la haute école pour permettre à l'Agence suisse d'accréditation et d'assurance qualité (« AAQ » ou « Agence ») de décider de l'octroi du label. La décision de l'Agence vaut pour des programmes suisses de bachelor ou de master et est fondée sur les résultats d'une évaluation interne avec expertise externe. Cette évaluation doit faire partie des démarches d'assurance qualité de la haute école qui sollicite l'AAQ pour accompagner la procédure d'obtention du label EUR-ACE^{®2}. La proposition d'octroi du label se fait en conformité aux exigences de l'*EUR-ACE[®] Framework. Standards and Guidelines* (« *EUR-ACE[®] Framework* » ou « *EAFSG* »)³, publié par l'European Network for Accreditation of Engineering Education (« ENAEE »).

Le présent guide, intitulé *Octroi du label EUR-ACE[®] en Suisse*, imite la structure du rapport utilisé par l'AAQ pour décider de l'octroi du label EUR-ACE[®]. Il indique aussi bien les éléments essentiels de la procédure qu'il décrit le contenu des différents chapitres du rapport. Les indications devant être transmises par le programme de formation pour faciliter la rédaction du rapport ou les précisions concernant l'analyse des expert-e-s apparaissent en italique et sont regroupées sous « *Remarques* » à la fin des différents chapitres.

1. Présentation du programme de formation

Dans le rapport, ce chapitre permet de présenter le programme de bachelor ou de master et de motiver sa demande d'obtention du label EUR-ACE[®]. L'AAQ y consigne les données principales de la formation, comme la date du début du programme, le nombre d'étudiant-e-s inscrit-e-s décompté à la dernière date de consolidation, celui de diplômé-e-s des dernières volées, la durée prévue des études. Elle précise si celles-ci s'effectuent à temps plein ou à temps partiel. Elle indique également le nombre de crédits ECTS prévus par le programme et mentionne les éventuelles révisions du plan d'études.

Remarques

Le programme de formation doit remettre une présentation contenant les informations nécessaires à la rédaction de ce chapitre à l'AAQ, au plus tard lors de la remise de son rapport d'autoévaluation. Cette présentation peut être insérée dans ledit rapport.

2. Procédure d'évaluation avec expertise externe

Cette partie du rapport débute par la présentation de la procédure d'évaluation à laquelle se soumet le programme de formation souhaitant obtenir le label EUR-ACE[®]. Cette évaluation doit suivre une démarche incluant une expertise externe, choisie par la haute école et décrite dans son système d'assurance qualité. Elle peut avoir lieu tous les 5, 6 ou 7 ans.

¹ Le label étant une marque enregistrée, l'expression « label EUR-ACE » sera suivie du signe « ® ».

² La procédure accompagnée est décrite dans le guide intitulé *Internal higher education evaluation for the awarding of quality labels*, amendé le 31 août 2024. URL : https://aaq.ch/wp/wp-content/uploads/dlm_uploads/2024/10/2024-08-31-Internal-higher-education-evaluation-for-the-awarding-of-quality-labels.-Guide-to-accompaniment-by-AAQ.pdf.

³ ENAEE, *EUR-ACE[®] Framework. Standards and Guidelines*, 4 novembre 2021. URL : <https://www.enaee.eu/wp-content/uploads/2023/11/EAFSG-approved-4-Nov-2021.pdf>. Aucune traduction française officielle n'est disponible actuellement ; celle sur laquelle nous nous appuyons ici est adaptée du document publié par l'ENAEE, *Références et lignes directrices du label EUR-ACE[®]*, trad. AAQ et CTI, 31 mars 2015. URL : <https://www.enaee.eu/wp-content/uploads/2018/11/EAFSG-French.pdf>. Toutefois seule la version en langue anglaise, du 4 novembre 2021, fait foi.

La composition du groupe d'expert-e-s est ensuite détaillée. Elle doit être conforme aux recommandations consignées dans l'*EUR-ACE® Framework*⁴. Composé d'au moins trois personnes, le groupe comprend :

- Un-e étudiant-e, immatriculé-e dans une autre haute école de Suisse ou de l'étranger, et dont le profil est en lien avec la discipline évaluée.
- Une personne qui dispose d'une expérience professionnelle en lien avec la discipline évaluée.
- Un-e enseignant-e actif-ve dans une autre haute école de Suisse ou de l'étranger, ou une personne pouvant justifier d'une expérience d'enseignement en lien avec la discipline évaluée.
- Un-e spécialiste de la qualité des formations ou de la pédagogie, exerçant dans une haute école de Suisse ou de l'étranger.

Il est possible qu'une seule et même personne incarne plusieurs de ces profils. Selon les spécificités de la haute école, d'autres types de compétences peuvent également être intégrées dans le groupe d'expert-e-s, qui ne devrait toutefois pas être composé de plus de cinq personnes.

Puis, ce chapitre revient sur les différentes étapes de l'évaluation (préparation de la visite, visite sur place et rapport des expert-e-s). Ainsi, il y est dit à quel moment les expert-e-s reçoivent le rapport d'autoévaluation rédigé par le programme de formation, soit généralement deux mois environ avant la visite sur place. À noter que le rapport d'autoévaluation doit être organisé selon les critères d'évaluation du système d'assurance qualité de la haute école et que la compatibilité de ces critères avec les exigences de l'*EUR-ACE® Framework* est vérifiée par l'AAQ avant d'entamer la procédure (voir l'annexe ci-après). La préparation et le déroulement de la visite sur place sont également décrits. Les membres du groupe d'expert-e-s se rencontrent d'abord en ligne, lors d'une séance de formation encadrée par la haute école et par l'AAQ. Elle a pour but d'assurer que le groupe d'expert-e-s dispose de tous les éléments lui permettant d'évaluer le programme en ingénierie. Une partie de la formation est explicitement dédiée aux exigences liées au label EUR-ACE®. Le chapitre se clôt avec la description de la visite sur place. Celle-ci se déroule sur l'équivalent de deux journées et se décline comme suit :

- Premier après-midi : réunion de préparation des expert-e-s, finalisation des questions à poser lors des entretiens et organisation des entretiens.
- Deuxième jour : entretiens avec les différentes parties prenantes de la formation (responsables du programme, étudiant-e-s, enseignant-e-s, personnel administratif et technique, milieux professionnels) et visite des installations.
- Dernier matin : entretien complémentaire avec le-a responsable du programme et préparation des conclusions provisoires de l'évaluation. Présentation de ces conclusions à la fin de la visite.

L'organisation de la visite sur place doit être conforme à l'*EUR-ACE® Framework*⁵. Les différents entretiens ainsi que l'examen du programme de formation doivent permettre de situer le niveau de compétences des diplômé-e-s. Les expert-e-s doivent avoir à leur disposition les éléments leur permettant de vérifier les compétences acquises en ingénierie, soit notamment quelques exemples de travaux de fin d'études.

⁴ ENAEE, *EUR-ACE® Framework*, op. cit., p. 28.

⁵ *Ibid.*

Le chapitre se clôt avec quelques détails concernant le rapport d'expertise externe. Celui-ci doit permettre à l'AAQ de se prononcer sur la conformité du programme aux exigences de l'*EUR-ACE® Framework*, notamment par rapport aux acquis de formation. Il est donc essentiel que les expert-e-s y évaluent formellement les *Programme Outcomes* (« PO ») et *Learning Outcomes* (« LO ») fixés dans l'*EAFSG*.

Remarques

La formation du groupe d'expert-e-s s'appuie sur un descriptif complet du contexte du programme évalué et des exigences institutionnelles que le programme doit remplir. La présentation des critères de qualité est complétée par un descriptif des pratiques d'évaluation permettant de mesurer les Programme Outcomes et Learning Outcomes aux attentes du secteur professionnel et aux exigences de l'EUR-ACE® Framework. L'évaluation des PO et des LO est une condition sine qua non à l'attribution du label et doit apparaître clairement dans le rapport des expert-e-s (voir ch. 3.2 ci-après).

L'AAQ participe activement à la formation du groupe d'expert-e-s et se tient à sa disposition pour répondre aux questions liées aux exigences du label EUR-ACE® pendant toute la durée de la procédure.

3. Conformité à l'EUR-ACE® Framework

Les conclusions présentées dans les différentes parties de ce chapitre sont liées aux critères identifiés par la haute école comme correspondant aux exigences fixées par l'ENAE dans l'*EUR-ACE® Framework*. Elles se fondent sur les observations des expert-e-s sollicité-e-s pour l'évaluation du programme de formation.

La conformité aux différentes exigences est évaluée selon une échelle à trois niveaux : « atteinte », « partiellement atteinte », ou « non atteinte ».

Chaque sous-chapitre peut faire l'objet de recommandations, ayant pour but d'améliorer la conformité du programme de formation aux exigences du label EUR-ACE®. Si les exigences fixées dans l'*EUR-ACE® Framework* ne sont pas atteintes ou si les données fournies ne permettent pas l'évaluation externe du programme, une ou plusieurs conditions sont alors formulées.

Remarques

En amont de l'évaluation, il est essentiel que le programme de formation veille à dispenser toutes les informations nécessaires aux expert-e-s, afin que leur évaluation puisse comprendre un examen du programme suivant l'EUR-ACE® Framework.

3.1 Exigences de charge de travail des étudiant-e-s

Les exigences liées à la charge de travail des étudiant-e-s sont décrites en crédits ECTS. Pour les programmes de bachelor et de master en ingénierie, elles correspondent à un minimum de 180, respectivement 90 crédits ECTS.

Pour évaluer la conformité à cette exigence⁶, l'AAQ se fonde sur les documents fournis par le programme de formation et les conclusions du groupe d'expert-e-s.

⁶ *Ibid.*, p. 5.

3.2 Acquis de formation pour les programmes en ingénierie

Les acquis de formation exposent les connaissances, les compétences et les aptitudes que les étudiant-e-s doivent posséder à l'issue d'un programme de formation d'ingénieur-e⁷. Le processus d'apprentissage doit permettre aux titulaires d'un bachelor ou d'un master de démontrer leurs capacités dans les huit domaines d'apprentissages identifiés ci-après⁸.

Connaissances et compréhension

Pour le bachelor :

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Connaissance et compréhension des mathématiques, de l'informatique et autres sciences de base indispensables à leur spécialisation d'ingénierie, à un niveau suffisant pour atteindre les autres acquis de formation. |
| <ul style="list-style-type: none"> • Connaissance et compréhension des disciplines d'ingénierie indispensables à leur spécialisation, à un niveau suffisant pour atteindre les autres acquis de formation, incluant une sensibilisation aux dernières avancées de ces disciplines. |
| <ul style="list-style-type: none"> • Conscience du contexte pluridisciplinaire plus large de l'ingénierie. |

Pour le master :

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Connaissance et compréhension approfondies des mathématiques, de l'informatique et des sciences indispensables à leur spécialisation d'ingénierie, à un niveau suffisant pour atteindre les autres acquis de formation. |
| <ul style="list-style-type: none"> • Connaissance et compréhension approfondies des disciplines d'ingénierie indispensables à leur spécialisation, à un niveau suffisant pour atteindre les autres acquis de formation. |
| <ul style="list-style-type: none"> • Conscience critique des avancées dans leur domaine de spécialisation. |
| <ul style="list-style-type: none"> • Conscience critique du contexte pluridisciplinaire plus large de l'ingénierie et aux problèmes de connaissances à l'interface entre plusieurs domaines. |

Analyse technique

Pour le bachelor :

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Aptitude à analyser des produits, processus et systèmes techniques complexes relevant de leur domaine d'études ; à sélectionner et appliquer les méthodes analytiques, de calcul et expérimentales existantes appropriées ; à interpréter correctement les résultats de telles analyses. |
| <ul style="list-style-type: none"> • Aptitude à identifier, formuler et résoudre des problèmes techniques relevant de leur domaine d'études ; à sélectionner et appliquer les méthodes analytiques, de calcul et expérimentales existantes appropriées ; à reconnaître l'importance des contraintes non techniques – sociétales, d'hygiène et de sécurité, environnementales, économiques et industrielles. |

⁷ *Ibid.*, p. 6.

⁸ *Ibid.*, p. 7-11.

Pour le master :

• Aptitude à analyser des produits, processus et systèmes techniques nouveaux et complexes dans des contextes d'ingénierie élargis et pluridisciplinaires ; à sélectionner et appliquer les méthodes analytiques, de calcul et expérimentales existantes, nouvelles ou innovantes les plus appropriées et pertinentes ; à interpréter avec un œil critique les résultats de telles analyses.

• Aptitude à concevoir des produits, processus et systèmes techniques.

• Aptitude à identifier, formuler et résoudre des problèmes techniques complexes et non familiers, incomplètement définis, aux spécifications contradictoires, pouvant faire appel à des notions d'autres domaines d'études et devant tenir compte de contraintes non techniques – sociétales, d'hygiène et de sécurité, environnementales, économiques et industrielles ; à sélectionner et appliquer les méthodes analytiques, de calcul et expérimentales existantes, nouvelles ou innovantes les plus appropriés et pertinentes pour la résolution de problèmes.

• Aptitude à identifier, formuler et résoudre des problèmes complexes dans des domaines nouveaux ou émergents de leur spécialisation.

Conception technique

Pour le bachelor :

• Aptitude à développer et concevoir des produits (appareils, objets, etc.), processus et systèmes complexes relevant de leur domaine d'études, en respectant des contraintes imposées et en tenant compte des aspects non techniques (sociétaux, d'hygiène et de sécurité, environnementaux, économiques et industriels) ; à sélectionner et appliquer les méthodologies de conception appropriées.

• Capacité à concevoir en faisant appel en premier lieu à leur domaine de spécialisation et ses développements récents.

Pour le master :

• Aptitude à développer et concevoir des produits (appareils, objets, etc.), processus et systèmes nouveaux et complexes, ayant des spécifications incomplètes et/ou contradictoires, nécessitant l'intégration de connaissances de différents domaines d'études et de contraintes non techniques – sociétales, d'hygiène et de sécurité, environnementales, économiques et industrielles ; à sélectionner et appliquer les méthodologies de conception les plus appropriées et pertinentes, ou à utiliser la créativité pour développer des méthodologies de conception nouvelles et originales.

• Aptitude à concevoir en s'appuyant sur les connaissances et la compréhension des derniers développements dans leur spécialisation d'ingénierie.

Études et recherches

Pour le bachelor :

• Aptitude à mener des recherches bibliographiques, à consulter et utiliser avec un œil critique des bases de données scientifiques et d'autres sources d'informations appropriées, à réaliser des simulations et analyses afin d'approfondir les études et la recherche sur des sujets techniques dans leur domaine de spécialisation.

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Aptitude à consulter et appliquer les codes de bonne pratique et les réglementations de sécurité de leur domaine d'études. |
| <ul style="list-style-type: none"> • Compétences de laboratoire/d'atelier et aptitude à concevoir et mener des études expérimentales, à interpréter les données et à tirer des conclusions dans leur domaine d'études. |

Pour le master :

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Aptitude à identifier, localiser et recueillir les données nécessaires. |
| <ul style="list-style-type: none"> • Aptitude à mener des recherches bibliographiques, à consulter et utiliser avec un œil critique des bases de données scientifiques et d'autres sources d'informations, à réaliser des simulations afin d'approfondir les études et la recherche sur des sujets techniques complexes. |
| <ul style="list-style-type: none"> • Aptitude à consulter et appliquer les codes de bonne pratique et les réglementations de sécurité. |
| <ul style="list-style-type: none"> • Compétences de laboratoire/d'atelier avancées et aptitude à concevoir et mener des études expérimentales, à évaluer les données de manière critique et à tirer des conclusions. |
| <ul style="list-style-type: none"> • Aptitude à réaliser des études d'application de technologies nouvelles et émergentes à la pointe de leur spécialisation d'ingénierie, de manière créative. |

Pratique de l'ingénierie

Pour le bachelor :

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Compréhension des techniques et méthodes d'analyse, de conception et de recherche applicables dans leur domaine d'études et de leurs limites. |
| <ul style="list-style-type: none"> • Compétences pratiques dans la résolution de problèmes complexes, la réalisation de conceptions techniques complexes et la conduite de recherches dans leur domaine d'études. |
| <ul style="list-style-type: none"> • Compréhension des matériaux, équipements et outils applicables, des technologies et processus techniques, y compris leurs limites, dans leur domaine d'études. |
| <ul style="list-style-type: none"> • Capacité à appliquer les normes d'ingénierie dans leur domaine d'études. |
| <ul style="list-style-type: none"> • Conscience des aspects non techniques – sociétaux, d'hygiène et de sécurité, environnementaux, économiques et industriels – de la pratique de l'ingénierie. |
| <ul style="list-style-type: none"> • Conscience des problèmes économiques, organisationnels et de gestion (gestion de projet, gestion des risques et conduite du changement) dans le milieu industriel et des entreprises. |

Pour le master :

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Compréhension approfondie des techniques et méthodes d'analyse, de conception et de recherche applicables, et de leurs limites. |
| <ul style="list-style-type: none"> • Compétences pratiques, y compris informatiques, dans la résolution de problèmes complexes, la réalisation de conceptions techniques complexes, le développement et la conduite d'études complexes. |
| <ul style="list-style-type: none"> • Compréhension approfondie des matériaux, équipements et outils applicables, des technologies et processus techniques, y compris de leurs limites. |
| <ul style="list-style-type: none"> • Aptitude à appliquer des normes pratiques d'ingénierie. |

- Connaissance et compréhension des aspects non techniques – sociétaux, d'hygiène et de sécurité, environnementaux, économiques et industriels – de la pratique de l'ingénierie.
- Conscience critique des problèmes économiques, organisationnels et de management (gestion de projet, gestion des risques et conduite du changement).

Prise de décision

Pour le bachelor :

- Aptitude à recueillir et interpréter des données pertinentes et à appréhender la complexité dans leur domaine d'études, afin d'éclairer les décisions nécessitant une réflexion sur des problèmes sociaux et éthiques importants.
- Aptitude à gérer des activités ou projets techniques ou professionnels complexes dans leur domaine d'études, en assumant la responsabilité de leurs décisions.

Pour le master :

- Aptitude à intégrer des connaissances et à gérer la complexité, à prendre des décisions à partir d'informations incomplètes ou limitées, impliquant une réflexion sur les responsabilités sociales et éthiques liées à l'application de leurs connaissances et décisions, afin d'apporter des solutions durables à la société, l'économie et l'environnement.
- Aptitude à gérer des activités ou projets techniques ou professionnels complexes pouvant nécessiter de nouvelles approches stratégiques, en assumant la responsabilité de leurs décisions.

Communication et travail en équipe

Pour le bachelor :

- Aptitude à communiquer des informations, idées, problèmes et solutions de manière efficace avec la communauté des ingénieur-e-s et la société en général.
- Aptitude à travailler de manière efficace dans un contexte national et international, en tant qu'individu et que membre d'une équipe, et à collaborer de manière efficace avec des ingénieur-e-s et non-ingénieur-e-s.

Pour le master :

- Aptitude à utiliser différentes méthodes pour communiquer efficacement et sans ambiguïté leurs conclusions, ainsi que les connaissances et raisons sous-jacentes à ces conclusions, à des publics spécialistes et non spécialistes, et dans des contextes nationaux et internationaux.
- Aptitude à travailler de manière efficace dans des contextes nationaux et internationaux, en tant que membre ou responsable d'une équipe pouvant inclure des personnes de différents niveaux ou disciplines, et utiliser des outils de communication virtuelle.

Apprentissage tout au long de la vie

Pour le bachelor :

- Aptitude à reconnaître la nécessité d'un apprentissage indépendant tout au long de la vie et de s'y engager.

- Aptitude à suivre les évolutions scientifiques et technologiques.

Pour le master :

- Aptitude à s'engager dans un apprentissage indépendant tout au long de la vie.
- Aptitude à entreprendre des études complémentaires de manière autonome.

Remarques

L'analyse des expert-e-s se fonde sur l'évaluation des acquis de formation cités ci-dessus, ainsi que sur un tableau fourni par le programme d'études, qui fait correspondre les résultats d'apprentissage attendus dans les différents modules aux acquis d'apprentissage définis dans l'EUR-ACE[®] Framework et à ceux proposés par les diverses parties prenantes (professionnel-le-s, étudiant-e-s, alumni-ae). Le programme de formation veille à donner l'image la plus exacte possible de son curriculum. Il ne remplit pas les cases du tableau uniquement par principe ou bonne volonté. Afin de prouver qu'il peut avoir un regard critique sur son curriculum et de démontrer la compatibilité de ses critères avec les exigences de l'EUR-ACE[®] Framework, il fournit en plus du tableau susmentionné un descriptif explicitant les résultats d'apprentissage attendus dans les différents modules et identifiant les points forts et les améliorations potentielles du programme. Ce descriptif doit être suffisamment détaillé et explicite, afin de permettre aux expert-e-s de mesurer les Programme Outcomes et Learning Outcomes aux attentes du secteur professionnel et à l'EUR-ACE[®] Framework. Pour mener à bien leur analyse, les expert-e-s ont en outre accès aux résultats des différentes méthodes d'apprentissage appliquées telles que les travaux pratiques, les projets réalisés durant le semestre, les projets de fin d'études, les concours, les Summer Schools, etc.

3.3 Pilotage de la formation

L'évaluation des cinq exigences concernant le pilotage de la formation, qui figure dans l'EUR-ACE[®] Framework⁹, doivent notamment permettre de confirmer que le programme offre aux étudiant-e-s d'atteindre les objectifs fixés et les différents acquis de formation. D'autres éléments sont également évalués, comme les ressources à la disposition du programme ou la réalisation d'un suivi des étudiant-e-s. Enfin, il est attendu que le programme de formation se conforme aux procédures d'assurance qualité en vigueur dans la haute école à laquelle il appartient.

Objectifs de la formation

Les objectifs de formation des programmes de formation accrédités doivent refléter les besoins des employeur-e-s et des autres acteur-ric-e-s de l'ingénierie. Les acquis de formation doivent être manifestement en adéquation avec ces objectifs.

Remarques

La haute école met à la disposition du groupe d'expert-e-s les informations nécessaires, afin qu'il puisse déterminer si le programme de formation intègre les enjeux professionnels actuels et répond à une demande du marché du travail.

⁹ Ibid., p. 12-14.

Processus d'enseignement et d'apprentissage

Les processus d'enseignement et d'apprentissage doivent permettre aux ingénieur-e-s diplômé-e-s de savoir démontrer les connaissances, compréhension, compétences et aptitudes spécifiées dans les acquis de formation. Le programme d'enseignement doit préciser comment cet objectif sera atteint.

Remarques

La haute école met à la disposition du groupe d'expert-e-s les informations nécessaires, afin qu'il puisse étudier la logique de la structure du plan d'études du programme de formation. Dans leur analyse, les expert-e-s se réfèrent à la description des modules du programme. Elles et ils se prononcent également sur l'évaluation des étudiant-e-s à l'issue des enseignements et vérifient qu'ils portent bien sur les acquis d'apprentissage.

Ressources

Les ressources utilisées pour la formation doivent être suffisantes pour permettre aux étudiant-e-s de savoir démontrer les connaissances, compréhension, compétences et aptitudes spécifiées dans les acquis de formation.

Remarques

La haute école met à la disposition du groupe d'expert-e-s les informations nécessaires concernant son corps enseignant et les moyens techniques dont peut disposer le programme. Dans leur analyse, les expert-e-s tiennent compte de la part théorique et de la part pratique de la formation.

Admission, passage, progression et validation du diplôme

Les critères d'admission, de passage, de progression et de validation des étudiants doivent être clairement précisés et publiés, et les résultats faire l'objet d'un suivi.

Remarques

La haute école met à la disposition du groupe d'expert-e-s les règlements d'admission et d'études. Les expert-e-s vérifient que ceux-ci soient publiés et mis à la disposition des étudiant-e-s et des enseignant-e-s. Elles et ils s'assurent que les résultats des étudiant-e-s soient suivis.

Assurance qualité interne

Les programmes de formation d'ingénieur-e accrédités doivent être appuyés par des politiques et procédures d'assurance qualité efficaces.

Remarques

La haute école met à la disposition du groupe d'expert-e-s la description des mécanismes nécessaires permettant l'adaptation régulière du programme de formation.

3.4 Prise de position du programme de formation

Cette partie du rapport propose une synthèse de la prise de position effectuée par le-a Directeur-riche de la haute école et le-a responsable du programme se soumettant à la procédure d'obtention du label EUR-ACE®. La prise de position concerne les résultats de l'évaluation effectuée par le groupe d'expert-e-s. L'AAQ tient compte du rapport des expert-e-s et de la prise de position lors de sa prise de décision.

Remarques

La prise de position se prononce sur les conditions et les recommandations formulées par le groupe d'expert-e-s. Elle indique également les mesures qui seront prises pour permettre la mise en œuvre et le suivi de leur réalisation.

4. Proposition d'attribution du label EUR-ACE®

Ce chapitre contient la proposition d'octroi ou non du label EUR-ACE®, selon la conformité du programme de formation évalué aux exigences de l'EUR-ACE® Framework. Il est rédigé par le-a responsable de projet de l'AAQ ayant accompagné l'évaluation. Cette proposition est fondée sur le rapport d'autoévaluation du programme, la visite sur place, le rapport d'expertise et la prise de position de la haute école. Elle est assortie d'une liste des conditions et des recommandations, s'il y en a.

5. Décision d'attribution du label EUR-ACE®

Ce chapitre indique la décision prise par l'AAQ quant à l'octroi ou non du label EUR-ACE®. Il mentionne le nom du programme de formation s'étant soumis à la procédure d'évaluation, celui de la haute école à laquelle il appartient, ainsi que, dans le cas d'une décision positive, la durée de validité du label. L'AAQ invite ici le programme de formation à mettre en œuvre les recommandations proposées et exige qu'il satisfasse les conditions formulées.

L'AAQ attend un rapport de suivi au plus tard 2 ans après l'attribution du label EUR-ACE®.

Annexe

Tableau fourni par la haute école et démontrant la correspondance des critères d'évaluation de la haute école aux exigences de l'EUR-ACE® Framework.

Exigences de l'EUR-ACE® Framework	Critères de la haute école	Remarques éventuelles
La charge de travail pour les programmes de bachelor ou de master en ingénierie correspond à un minimum de 180, respectivement 90 crédits ECTS.		
Acquis de formation pour les programmes en ingénierie sont définis et répartis en huit domaines d'apprentissage : <ul style="list-style-type: none"> • Connaissances et compréhension ; • Analyse technique ; • Conception technique ; • Études et recherches ; • Pratique de l'ingénierie ; • Prise de décision ; 		

<ul style="list-style-type: none"> • Communication et travail en équipe ; • Apprentissage tout au long de la vie. 		
<p>Les objectifs de formation des programmes de formation accrédités doivent refléter les besoins des employeur-e-s et des autres acteur-ric-e-s de l'ingénierie. Les acquis de formation doivent être manifestement en adéquation avec ces objectifs.</p>		
<p>Les processus d'enseignement et d'apprentissage doivent permettre aux ingénieur-e-s diplômé-e-s de savoir démontrer les connaissances, compréhension, compétences et aptitudes spécifiées dans les acquis de formation. Le programme d'enseignement doit préciser comment cet objectif sera atteint.</p>		
<p>Les ressources utilisées pour la formation doivent être suffisantes pour permettre aux étudiant-e-s de savoir démontrer les connaissances, compréhension, compétences et aptitudes spécifiées dans les acquis de formation.</p>		
<p>Les critères d'admission, de passage, de progression et de validation des étudiant-e-s doivent être clairement précisés et publiés, et les résultats faire l'objet d'un suivi.</p>		
<p>Les programmes de formation d'ingénieur-e accrédités doivent être appuyés par des politiques et procédures d'assurance qualité efficaces.</p>		

AAQ
Effingerstrasse 15
Postfach
CH-3001 Bern

www.aaq.ch

